

Place de la Mairie



Espace Marcelline



Monument aux Morts



Mairie



Eglise



Terrain d'aventure

LE MOT DU MAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune de CHARMES fait partie de la Communauté d'Agglomération CHAUNY - TERGNIER - LA FERRE.

La nouvelle Communauté d'Agglomération devra en 2017 et pour les années à venir porter ses efforts sur les compétences obligatoires qui lui sont dévolues par la loi : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'organisation de la mobilité (transport collectif), l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, les aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Dans le champ des compétences optionnelles, la Communauté d'Agglomération CHAUNY - TERGNIER - LA FERRE exercera la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, l'action sociale d'intérêt communautaire, et la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Cette compétence étant limitée à l'organisation, la participation et le soutien à des événements culturels et sportifs de rayonnement communautaire.

D'autres compétences dites « facultatives » concernent les équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire, la politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, la gestion et l'animation des salles TIC, la gestion d'un service d'activités ménagères et familiales à domicile et l'entretien des bas-côtés des voies communales.

Les compétences optionnelles et facultatives citées ci-dessus sont exercées que sur les périmètres de la Communauté de Communes CHAUNY - TERGNIER et la Communauté de Communes « Villes d'oyse » avant la fusion. Les membres de l'agglomération auront à décider dans un délai d'un an pour les compétences « optionnelles » et deux ans pour les compétences « facultatives » sur leur devenir et leurs modalités d'exercice.

En tant que Vice-Président de cette nouvelle structure en charge des finances, je serai très attentif sur les décisions qui seront prises par l'assemblée générale.



**Le Maire,
Bruno COCU**



INFORMATIONS MUNICIPALES



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 EN FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 491 231,28 euros.

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES</u>		<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES</u>	
- charges à caractère général	263 205,00	- Résultat d'exploitation reporté	1 328 579,28
- charges de personnel	484 500,00	- Atténuation de charges	59 000,00
- autres charges de gestion courante	231 893,00	- Produits des services	44 250,00
- charges financières	5 350,00	- Impôts et taxes	666 616,00
- charges exceptionnelles	592 669,14	- Dotations et participations	351 781,00
- dotations provisions semi-budgétaires	654 747,14	- Autres produits de gestion courante	40 000,00
- dépenses imprévues	80 000,00		
- Virement à la section d'investissement	178 867,00	- produits exceptionnels	1 005,00
TOTAL GENERAL BUDGET PRIMITIF 2017	2 491 231,28	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 491 231,28



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 EN INVESTISSEMENT



Le budget d'investissement en dépenses et en recettes s'équilibre à 341 569,34 euros, dont 13 480,80 € en reste à réaliser en dépenses et 4 979,00 € en reste à réaliser en recettes.

Programme des travaux et achats 2017 :

	DEPENSES	RECETTES (SUBVENTIONS)
Mise aux normes pour personnes handicapées et mobilités réduites au Centre Socio-Educatif « Saint-Exupéry »	7 842,00	3 267,00
Réfection des plateaux surélevés devant l'église et la bibliothèque	15 910,00	
Enduit superficiel sortie de CHARMES vers la ZAC Le Château	22 500,00	6 125,00
Réfection des façades latérales du Foyer Rural « Charles CATILLON »	12 125,00	3 039,00
Réhabilitation de la Place de la Mairie	18 805,00	3 918,00
Achat d'un four de remise en température pour la restauration scolaire	4 206,00	876,00
Divers aménagements intérieurs et extérieurs	10 000,00	
Matériel pour le service technique et véhicule	20 270,00	2 992,00
Prévision pour la réhabilitation rue de Crécy (phase 1)	80 000,00	



TAUX 2017 COMMUNE ET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAUNY-TERGNIER-LA FERÉ

TYPE DE TAXE	TAUX COMMUNE	TAUX COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	TOTAL
Taxe d'habitation	13,50 %	9,41 %	22,91 %
Taxe foncière	14,10 %	2,38 %	16,48 %
Taxe foncière non bâti	21,71 %	8,44 %	30,15 %

TAUX 2016 COMMUNE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES « VILLES D'OYSE » (C.C.V.O.)

TYPE DE TAXE	TAUX COMMUNE	TAUX C.C.V.O.	TOTAL
Taxe d'habitation	14,92 %	10,57 %	25,49 %
Taxe foncière	11,18 %	9,21 %	20,39 %
Taxe foncière non bâti	21,71 %	17,08 %	38,79 %

Taux des taxes 2017 de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :

- taxe d'habitation : 9,41 %
- taxe sur le foncier bâti : 2,38 %
- taxe sur le foncier non bâti : 8,44 %
- taxe de C.F.E. : 24,87 %

La modification des taux de la taxe d'habitation est l'effet du passage de la Communauté de Communes « Villes d'Oyse » en Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Lors de la fusion, la Communauté de Communes Chauny-Tergnier (C.C.C.T.) était à fiscalité professionnelle unique depuis 2011, la Communauté de Communes « Villes d'Oyse » (C.C.V.O.) était à fiscalité additionnelle en 2011.

Ce qui a pour effet un débasage du taux de taxe d'habitation pour la commune.

Ce débasage est de l'ordre de - 4,85 %, ce qui engendre une perte de fiscalité pour la commune de Charmes.

Pour éviter ce manque, le Conseil municipal, a voté un taux de 13,50 % (taux 2016 : 14,92 %).

Du fait de la perte des taxes professionnelles qui sera entièrement recouvrée par la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, une compensation sera reversée à la commune par douzième dans son intégralité.



❖❖❖❖❖❖❖❖
RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons nés de janvier à juin 2001 doivent venir obligatoirement se faire recenser en mairie à compter de leur date d'anniversaire, munis du livret de famille et de la carte d'identité.

~~~~~  
**CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET PASSEPORTS**



Depuis le 14 mars 2017 les demandes de titres d'identité biométriques sont effectuées dans les mairies équipées d'un centre de traitement numérique.

En ce qui concerne la commune de CHARMES, il faudra se rendre en mairie de TERGNIER ou de CHAUNY.

Une pré-demande sera obligatoire sur le site : <https://ants.gouv.fr> avant de vous présenter dans l'une des deux mairies citées ci-dessus.

Vous trouverez au verso une annexe explicative avec la liste des documents à fournir pour votre demande de carte nationale d'identité ou votre passeport.



~~~~~  
CEREMONIE DU 8 MAI

Monsieur le Maire vous invite à participer à la cérémonie du 8 mai 2017.
Le rassemblement est fixé à 9 h 30 - Place de la Mairie.

~~~~~  
**INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017/2018**

**Pour chacune des deux écoles, veuillez-vous munir des pièces suivantes :**

- livret de famille,
- carnet de santé de l'enfant ou certificat de vaccination,
- justificatif de domicile,
- certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé précédemment.

**POUR L'ECOLE MATERNELLE « Henri MORELLE » DE CHARMES**

Les inscriptions se feront par prise de rendez-vous auprès de la directrice de l'école au 03.23.56.31.51 aux dates citées ci-dessous :

- le mardi 16 mai 2017 à partir de 15 h 30,
- le mercredi 17 mai 2017 à partir de 13 h 00,
- le mardi 23 mai 2017 à partir de 15 h 30.

**PS : La scolarité commence pour les enfants nés en 2014.**



**POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE « Maurice PRAT » DE CHARMES**

Les inscriptions auront lieu les vendredis 05, 12 et 19 mai 2017 de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30.

En dehors de ces dates, par prise de rendez-vous auprès de la directrice de l'école au 03.23.56.20.59.

**PRE-DEMANDE A EFFECTUER OBLIGATOIREMENT SUR LE SITE ANTS <https://ants.gouv.fr>**

**La semaine SUR RENDEZ-VOUS de 10h00 jusqu'à 11h30 et de 15h00 jusqu'à 11h30 (le vendredi), le SAMEDI de 10h00 jusqu'à 11h30 SANS RENDEZ-VOUS de 8h30 jusqu'à 9h30 et de 13h30 jusqu'à 14h30 -RESPECTER IMPERATIVEMENT LES RENDEZ-VOUS**

**CARTES NATIONALES D'IDENTITE MAIRIE DE TERGNIER Etat Civil Tél. : 03.23.57.83.92 / 03.23.57.83.93 PASSEPORTS BIOMETRIQUES**

Se présenter en personne majeur et mineur pour la prise d'empreintes au moment de l'établissement ainsi qu'au moment du retrait (sauf pour les moins de 12 ans)

**1 photographie d'identité de face (3,5 x 4,5 cm)** récente, identique, sur fond clair, bonne qualité, regard droit, cheveux détachés mais dégagés du visage, rien sur la tête, expression neutre, bouche fermée et lunettes sans reflet, **pour les enfants, il est conseillé d'aller chez un photographe (pas de photo d'école)**.

**1 copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète, de moins de 3 mois**, à demander à la mairie du lieu de naissance ou au service central de l'état civil de Nantes si vous êtes né(e) à l'étranger

→ **Non obligatoire pour un renouvellement de carte sécurisée, mais il faut connaître les dates et lieux de naissance de vos parents**

→ **Obligatoire si l'ancienne carte est encore en carton jaune ou si votre carte sécurisée est périmée depuis plus de 2 ans**

**1 justificatif de domicile** datant de moins de 1 AN (facture ou échéancier d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer OPAL, CIL) Si la facture n'est pas à votre nom, il faut une attestation sur l'honneur de la personne titulaire de la facture précisant qu'elle vous héberge depuis plus de 3 mois ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité

Ancienne carte si renouvellement

Si carte perdue : faire une déclaration de perte au moment du dépôt du dossier en mairie.

**CARTE PERDUE RENOUVELEE PAYANTE** : 25 € en timbre fiscal à prendre à la trésorerie de Chauny ou La Fère ou chez un buraliste

Si enfant mineur : le livret de famille, le parent ayant l'autorité parentale doit accompagner l'enfant, fournir la photocopie des pièces d'identité des 2 parents et l'autorisation, par écrit, de l'autre parent

Si divorce : jugement complet du divorce et autorisation de l'autre parent avec photocopie de sa pièce d'identité

Si enfant placé : jugement du tribunal

Si tutelle : décision de justice

Si le demandeur est né à l'étranger ou né en France de parents étrangers : la déclaration de nationalité française ou de manifestation de volonté ou l'ampliation du décret de naturalisation

↳ **SELON LE CAS**

Se présenter en personne majeur et mineur pour la prise d'empreintes au moment de l'établissement ainsi qu'au moment du retrait (sauf pour les moins de 12 ans)

**1 photographie d'identité de face (3,5 x 4,5 cm)** récente, identique, sur fond clair, bonne qualité, regard droit, cheveux détachés mais dégagés du visage, rien sur la tête, expression neutre, bouche fermée et lunettes sans reflet, **pour les enfants, il est conseillé d'aller chez un photographe (pas de photo d'école)**

**1 pièce d'identité** : Carte Nationale d'Identité, passeport, permis de conduire, permis de chasse, carte d'étudiant, carte SNCF, carte professionnelle, carte de combattant ....

**1 copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète, de moins de 3 mois**, à demander à la mairie du lieu de naissance ou au service central de l'état civil de Nantes si vous êtes né(e) à l'étranger

→ **Non obligatoire pour une demande avec carte d'identité sécurisée périmée de moins de 2 ans** mais il faut connaître les dates et lieux de naissance de vos parents

**1 justificatif de domicile** datant de moins de 1 AN (facture ou échéancier d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer OPAL, CIL) Si la facture n'est pas à votre nom, il faut une attestation sur l'honneur de la personne titulaire de la facture précisant qu'elle vous héberge depuis plus de 3 mois ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité

Ancien passeport si renouvellement

**1 timbre fiscal adulte** 86 €, enfant de plus de 15 ans 42 €, moins de 15 ans 17 € à prendre à la trésorerie de Chauny ou La Fère, ou de façon dématérialisée chez un buraliste ou sur le site : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr)

Si enfant mineur : le livret de famille, le parent ayant l'autorité parentale doit accompagner l'enfant, fournir la photocopie des pièces d'identité des 2 parents et l'autorisation, par écrit, de l'autre parent

Si divorce : jugement complet du divorce et autorisation de l'autre parent avec photocopie de sa pièce d'identité

Si enfant placé : jugement du tribunal

Si tutelle : décision de justice

Si le demandeur est né à l'étranger ou né en France de parents étrangers : la déclaration de nationalité française ou de manifestation de volonté ou l'ampliation du décret de naturalisation

↳ **SELON LE CAS**



~~~~~  
CANTINE SCOLAIRE / ACCUEIL PERISCOLAIRE / NAP



En raison du jeudi de l'Ascension, **vos réservations pour la semaine 22 devront être déposées le lundi 22 mai 2017 aux heures habituelles.**

Il est impératif que vous respectiez les délais cités ci-dessus.

Je vous rappelle que le bon de réservation est disponible en mairie ou bien sur le site internet de la mairie de CHARMES à l'adresse suivante : charmes-aisne.fr

Il est également possible de nous transmettre votre ou vos bons de réservation à l'adresse mail de la mairie : mairie-charmes@wanadoo.fr

Merci pour votre compréhension.

~~~~~  
**FETE DES MERES**



Le samedi 27 mai prochain de 9 h 00 à 11 h 00, à l'occasion de la Fête des Mères, une brioche sera offerte aux mamans de 65 ans et plus (*en cas d'absence, merci de laisser un sac afin d'y déposer celle-ci*).



~~~~~  
ELECTIONS LEGISLATIVES 2017

Le 1^{er} tour des élections législatives aura lieu le dimanche 11 juin 2017 et le 2nd tour le 18 juin 2017.

Le bureau de vote se tiendra au Centre Socio-Educatif « Saint-Exupéry » - 30 rue Sérurier à CHARMES.

~~~~~  
**FERMETURE ESTIVALE DU BUREAU DE POSTE**



Durant la période estivale, le bureau de Poste de CHARMES restera ouvert **uniquement le matin** du 24 juillet au 12 août 2017 inclus.

A partir du lundi 14 août 2017, il sera de nouveau ouvert l'après-midi.

**INTERCOMMUNALITE**



L'Accueil de Loisirs de CHARMES ouvrira ses portes pour les vacances d'été du :

**lundi 10 juillet au vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017.**

Des permanences d'inscription ont lieu du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 au Pôle Enfance/Jeunesse - 1 rue Saint Auban - 02800 LA FERRE (rue en face du Centre Hospitalier Gériatrique).

Pour tout renseignement, appelez le 03.23.38.42.20 (Pôle Enfance/Jeunesse) ou bien consultez le site internet : <https://www.cc-villesdoyse.org/alsh>

## 🐾🐾🐾🐾🐾🐾 RAPPEL AUX HABITANTS

### Déjections canines



De nombreuses doléances arrivent en mairie concernant les déjections canines qui ne cessent de s'accroître sur la voie publique et essentiellement sur les trottoirs.

Il faut savoir que ces crottes constituent une véritable nuisance. Il n'est pas du tout agréable de découvrir en ouvrant sa porte d'entrée, son portillon, sa fenêtre, ..... les déjections malodorantes canines parce que leur maître ne se donne pas la peine soit de les ramasser, soit de veiller à ce que leur animal ne se soulage pas sur les trottoirs.

Face à cette situation et, pour le bien de tous, il est demandé aux propriétaires de nos amis à quatre pattes d'adopter un comportement beaucoup plus responsable.

Bientôt, il n'y aura plus d'excuses, car vous pourrez prendre toutes les dispositions nécessaires pour vous équiper d'un sac dans l'une des 3 bornes qui seront installées dans la commune.

D'autre part, sachez que, conformément à la législation en vigueur (art. R 632-1 du nouveau Code Pénal), tout contrevenant peut encourir une contravention de 2<sup>ème</sup> classe allant de 22 à 75 euros.

Par ailleurs, sachez qu'il est interdit de laisser les chiens errer dans la commune.

### Entretien de terrain et taille des haies



Pour palier aux nombreuses plaintes de riverains, pour la propreté de la commune et le respect d'autrui, les propriétaires ou locataires doivent veiller à ce que leurs terrains soient entretenus et que leurs haies soient taillées lorsque celles-ci le nécessitent.

### Horaires des travaux de jardinage et bricolage

Je vous rappelle les horaires fixés par arrêté préfectoral du 10 avril 2000 :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00,

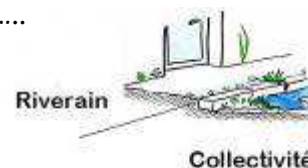
Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.



Ces horaires s'appliquent aux travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, .....

### Entretien trottoirs



Nous n'avons plus la possibilité d'utiliser des produits de traitement concernant le désherbage.

Je vous demande de bien vouloir procéder à l'élimination des herbes qui pourraient pousser entre la limite de votre clôture et le trottoir.

La commune se charge de procéder régulièrement au nettoyage des caniveaux.





## VOUS AVEZ DIT « DEVELOPPEMENT DURABLE » ?



Nouvelle année, nouveau printemps, nouveaux projets !

Nous poursuivons nos avancées en matière d'environnement et de développement durable.

Au niveau des déchets : la lutte continue pour d'une part réduire le volume des déchets et d'autre part minimiser l'impact des polluants éventuels sur notre environnement.

Mon objectif est de déplacer la benne à verres et à vêtements rue Victor Hugo car j'ai constaté que des personnes indélicates y déposent régulièrement des déchets de toute nature.

Aussi, j'ai décidé d'aménager une nouvelle zone où sera entreposé un bac à verres, un bac à vêtements et un bac recevant les plastiques refusés par le SIRTOM.

Ces bacs seront installés rue des Bourgmestres, à proximité du Parking de l'église. Ils seront masqués par une palissade de bois afin que cet endroit reste propre et discret. Un affichage réglementant le dépôt de ces déchets sera mis en place. Toutes les personnes ne respectant pas ce lieu pourront être verbalisées.

Je vous rappelle que les cartouches d'encre peuvent être amenées à la médiathèque, un carton spécial leur est dédié.

Le Foyer Rural « Charles CATILLON » et le Centre Socio-Educatif « Saint-Exupéry » vont être équipés de petites poubelles de tri munies d'une signalétique.

Enfin pour améliorer la qualité de vie de chacun, et maintenir nos trottoirs propres, des bornes à déjections canines vont être installées près de la mairie, près du Centre Socio-Educatif « Saint-Exupéry », et près du stade.

L'école primaire est très engagée dans des actions de réduction et de recyclage : tri sélectif dans chaque classe, lombrics compostage pour les déchets alimentaires des goûters, récupération des bouchons en plastiques, des cartouches d'encre, et aussi des anciens téléphones portables.

Le périscolaire s'est aussi engagé dans cette démarche de réduction et valorisation des déchets, avec notamment la récupération des gourdes type « Pom' pote », très polluantes, non valorisées, et la mise en place du lombric compostage.

Toutes ces actions au niveau de l'école font partie du projet « ECO Ecole » que nous suivrons régulièrement.

Une carte de la commune recensant tous ces lieux d'apport volontaire est en cours de création.

Pour la biodiversité de notre commune, des arbustes fruits rouges sont plantés au terrain d'aventure. Vous êtes invités à venir les grignoter très bientôt.

Nos petites abeilles se portent bien, et vous invitent à venir faire la Fête le 23 juillet au Foyer Rural « Charles CATILLON » pour notre Médiévale du Miel, avec au programme extraction et partage de la récolte du miel communal, entouré d'animations médiévales.

Des projets motivants que nous avons hâte de partager avec vous !!!



GÉNÉRATION

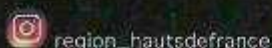
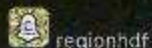
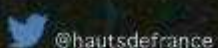
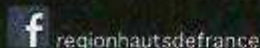
HAUTS-DE-FRANCE

LES BONS PLANS  
GÉNÉRATION   
HAUTS-DE-FRANCE  
C'EST POUR LES 15 À 25 ANS  
ET C'EST TOUTE L'ANNÉE!

Pour jouer et gagner des places de cinéma,  
concerts, spectacles, matchs sportifs...

Rendez-vous vite sur

[www.generation.hautsdefrance.fr](http://www.generation.hautsdefrance.fr)



0 800 026 080

Service & appel  
gratuits



Région  
Hauts-de-France

~~~~~  
STEF AUTO

Vous souhaitez réparer ou acheter un véhicule, M. Stéphane TUTIN vous propose ses services :

- Réparations toutes marques,
- Vente de véhicules d'occasion,
- Dépannage et remorquage,

Coordonnées :

2 rue du Polygone - 02800 CHARMES

Tél. : 06.18.11.15.81

Mail : s.tutin@sfr.fr



ASSOCIATIONS

~~~~~  
**CONCOURS DE PETANQUE**

Les parents d'élèves des écoles maternelle et primaire de CHARMES vous proposent :

**un concours de pétanque  
le samedi 13 mai 2017  
au boulodrome de CHARMES**



Inscriptions à partir de 13 h 00 sur place. 10 € par équipe.  
Ouvert à tous, doublette formée.

Restauration et buvette sur place.

Les bénéfices réalisés lors de cette manifestation seront entièrement reversés aux coopératives des écoles publiques de CHARMES afin de financer des projets pour les enfants.

~~~~~  
BROCANTE DES CHASSEURS

La Société de Chasse de CHARMES organise une brocante rue Victor Hugo
le dimanche 18 juin 2017 de 6 H 00 à 18 H 00.

Inscriptions sur place (sans réservation).

Prix du mètre : - pour les particuliers : 1,50 euros,
- pour les professionnels : 3,00 euros.

Ne sont pas acceptés les exposants professionnels en restauration.

Installation selon l'heure d'arrivée des exposants.

Possibilité de restauration sur place et vente de boissons.

Pour tout renseignement, téléphonez au 03.23.56.43.01



CARNET DE L'ETAT CIVIL

NAISSANCES

*FAKOUM Sohan né le 29.11.2016,
FERREIRA Ana née le 28.02.2017,
BLANCHOT Nino né le 06.03.2017.*

Nos sincères félicitations aux parents.

DECES

*DUBOIS Raymonde décédée le 26.12.2016,
CONNEN Michel décédé le 29.01.2017,
BAIVIER Jean-Pierre décédé le 05.03.2017,
MALLON Paolina décédée le 31.03.2017,
ERRARD Gilles décédé le 05.04.2017.*

Nos sincères condoléances aux familles.

📖 Le bulletin municipal est le journal d'informations de la Commune de CHARMES, rédigé par ses élus :

Directeur de la publication : M. Bruno COCU,
Rédactrice en Chef : Mme Yvette ROHART,
Equipe de Rédaction : M. Jean-Pierre TAISNE,
Mme Hélène CARPENTIER.

Contact :

Adresse : Mairie - 9 rue Aristide Briand - 02800 CHARMES

Tél. : 03.23.56.23.09 Fax : 03.23.56.57.02

Mail : mairie-charmes@wanadoo.fr

Site : www.charmes-aisne.fr

Page Facebook : www.facebook.com/Mairie-de-Charmes